

20201005_DL_03

OBJET :
Election des vice-présidents

Date de convocation :
25 septembre 2020

Date de séance :
5 octobre 2020

Date d'affichage :
20 octobre 2020

Membres en exercice : 46

Membres présents : 29

Membres votants : 39

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille vingt, le cinq octobre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : BEUFILS Christian, BEAUMONT Joël, BLONDELLE Jean-Marie, BODIOU Thierry, DAVERGNE Bernard, DE MONCLIN Arnaud, DEBEUGNY François, DECLÉ Paul-Eric, DELETRE Margaux, DELFOSE Jean-Philippe, DONA Mario, FRION Fabrice, GEST Alain, GORRIEZ Jean, JARDE Olivier, LEBRUN Christian, LEFEBVRE Julien, LEMAIRE Anna-Maria, MAROTTE Philippe, MASSET Jacques, PARSIS Laurent, PAYEN Jean-Dominique, PENAUD Guy, ROY Mathilde, SAINTYVES Bruno, THUEUX Jacky, TRABOUILLET Romuald, VARLET Philippe, WALIGORA Jean-Luc

Secrétaires de séance : DECLÉ Paul-Eric et DELETRE Margaux

Pouvoirs : Jean-Michel FOURNIER à Christian BEUFILS
François DURIEUX à Guy PENAUD
Isabelle DE WAZIERS à Arnaud DE MONCLIN
James HECQUET à Jacky THUEUX
Bénédicte THIEBAUT à Anna Maria LEMAIRE
Marc FOUCAULT à Paul-Eric DECLÉ
Stéphane DECAYEUX à Philippe VARLET
Laurent JACQUES à Bruno SAINTYVES
Denis DEMARCY à François DEBEUGNY
Patrick BLOCKLET à Jacques MASSET

Conformément aux statuts, dans le cadre de l'installation du nouveau Comité syndical suite au renouvellement des délégués communautaires, il appartient au Comité syndical de Somme Numérique d'élire en son sein un Bureau de 9 représentants, dont le Président et les vice-présidents.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2122-4 ainsi que les articles 5211-1 et suivants,
- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu la délibération déterminant le nombre de vice-présidents à élire,

Considérant que le Comité syndical décide à l'unanimité de procéder à une élection des vice-présidents à main levée ;
Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président,

DECIDE

D'élire Margaux DELETRE, vice-présidente et la déclare installée.

D'élire Laurent PARSIS, vice-président et le déclare installé.